



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 11 novembre 2019 à 20h00

Présent(e)s :

Mme et M.	Véronique Hirsch, Présidente (point 1), Jean-Jacques Duquesne, Président (points 2 à 8)
Mmes	Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, Christine Tomassi, conseillères municipales
MM.	Jérémy Annen, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
Mme	Mme Béatrice Hirsch
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
Excusée :	Mme Chantal Beaud

ORDRE DU JOUR

1. Election d'un nouveau Président du Conseil municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de la Mairie
5. Approbation du budget 2020 :
 - 5.1. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances du 30 octobre 2019.
 - 5.2 Vote de la délibération D194 approuvant le budget de fonctionnement, le taux des centimes additionnels et les indemnités allouées aux Maires et Adjointes et aux Conseillers municipaux pour 2020.
 - 5.3 Vote de la délibération D195 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2020.
 - 5.4 Vote de la délibération D196 : ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes.
6. Projet de compte rendu administratif et financier 2018 : remarques éventuelles.

7. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux : décision du 28 septembre 2019 relative à la modification des contributions annuelles des communes en 2020.
8. Propositions individuelles et questions.

La Vice-Présidente, Mme Véronique Hirsch, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillères et conseillers municipaux et au secrétaire général. En l'absence de Mme Beaud, Mme V. Hirsch présidera le début de la séance.

La Vice-Présidente informe que la Mairie a reçu le matin même un courrier de Mme Chantal Beaud annonçant sa démission du Conseil municipal. Mme V. Hirsch donne lecture de cette lettre :

Concerne : Démission du conseil municipal

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint,

J'ai été élue à ce Conseil municipal lors des élections du 13 avril 2015 et depuis j'ai exercé avec plaisir et enthousiasme mes fonctions de conseillère municipale en ayant à cœur le bien-être des habitants de Troinex.

Je dois malheureusement aujourd'hui démissionner de mes fonctions de Conseillère municipale avec effet immédiat.

Monsieur Jean-Jacques Duquesne est prêt à me remplacer pour la présidence du Conseil.

Je remercie les habitants de la commune et les membres du conseil municipal qui m'ont accordés leur confiance pendant plus de quatre ans.

Je vous remercie de bien vouloir prendre bonne note de ce qui précède, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint, mes salutations distinguées.

Chantal Beaud

Au vu de cette information, Mme V. Hirsch indique que le Bureau du Conseil propose qu'un nouveau point dédié à l'élection d'un nouveau Président du Conseil municipal soit ajouté à l'ordre du jour.

1. Election du nouveau Président du Conseil municipal.

M. Annen indique que le groupe PLR présente la candidature de M. Jean-Jacques Duquesne pour la fonction de Président du Conseil municipal jusqu'à la fin de la législature.

Il n'y a pas d'autres propositions et M. Duquesne est élu Président du Conseil municipal par acclamation. M. Duquesne reprend donc la présidence de la séance et remercie les membres du Conseil pour la confiance qu'ils lui témoignent.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Bureau n'a aucune communication.

4. Communications de la Mairie.

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Information et concertation de la population concernant le projet de plan directeur communal (PDCom) : Suite au vote par le Conseil municipal du crédit nécessaire pour mandater la société Agorapublica afin d'organiser un processus d'information et de concertation de la population sur le projet de PDCom, la Mairie et la commission d'urbanisme ont travaillé ces dernières semaines avec ce mandataire afin de préparer au mieux le 1^{er} atelier de concertation avec la population.

Cet atelier aura lieu le mardi 26 novembre à 19h00 et une invitation personnalisée a été envoyée à tous les habitants ; elle sera distribuée ces jours dans les boîtes aux lettres.

La Mairie espère que les Troinésiennes et les Troinésiens seront nombreux à prendre part à ce processus, qui est nouveau pour la commune, et invite les membres du Conseil à encourager leurs voisins et connaissances à y participer.

Vélos en libre-service (VLS) : L'Etat de Genève étudie un nouveau projet de vélos en libre-service qui sera déployé dans une partie des communes genevoises.

Suite à des recours, le précédent projet qui avait été lancé par l'ancien Conseiller d'Etat Luc Barthassat n'avait pas abouti ; le dossier a été modifié sur certains aspects techniques et juridiques et un appel d'offres a été lancé à la fin du mois d'octobre.

Si tout se passe bien, la mise en service des premières stations de VLS sur le territoire de la Ville de Genève est prévue en été 2020 et dans les 8 à 10 mois suivants dans les autres communes qui se sont inscrites pour ce projet.

Une vingtaine de communes ont manifesté leur intérêt, dont Troinex bien entendu, et la Mairie espère que d'ici 18 à 24 mois, Troinex disposera d'une à deux stations de vélos en libre-service.

Sur le plan financier, les communes devront simplement mettre à disposition les emplacements nécessaires pour les stations, sous la forme d'une concession, alors que tous les frais d'installation et d'exploitation seront pris en charge par la société qui sera choisie suite à l'appel d'offres.

Parc de la Drize : Suite aux remarques et propositions de Mme Reymond-Dorsay, le hérisson en mauvais état qui se trouvait au bord du chemin des Bis-de-Troinex a été enlevé par le service de voirie de la commune, avec l'accord du propriétaire. Par ailleurs, des caninettes pour les chiens seront installées prochainement dans le parc de la Drize.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe:

Nouveaux statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) : Mme B. Hirsch se réfère aux informations qu'elle a fournies concernant ce dossier le 14 octobre dernier et à la possibilité qui était offerte aux conseillers municipaux de participer à une séance d'information organisée par le GIAP le 6 novembre à Uni Mail. Elle rappelle que si certains membres du Conseil le jugent nécessaire et le demandent, il est encore possible d'organiser une séance de commission sur ce sujet, avant de prévoir d'inscrire cet objet à l'ordre du jour du Conseil municipal du 9 décembre.

5. Approbation du budget 2020

5.1. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances du 30 octobre 2019.

Rapport de majorité de la commission des finances du 30 octobre 2019

Le Président passe la parole à Mme Christine Tomassi pour la lecture du rapport de majorité de la commission des finances du 30 octobre 2019 (voir annexe 1).

Rapport de majorité de la commission des finances du 30 octobre 2019

Le Président passe la parole à Mme Schneider-Bidaux pour la lecture du rapport de minorité la commission des finances du 30 octobre 2019 (voir annexe 2). Il ouvre ensuite la discussion.

M. Truan a une remarque au sujet du service Mobility. Dans le rapport de Mme Schneider-Bidaux figure la phrase suivante : « Nous notons que le Maire et ses adjoints promettent de remettre cette offre dès que les nouveaux habitants attendus d'ici quelques années aux Crêts arriveront ». M. Truan précise qu'il

a été dit que les membres de la commission repenseraient à ce système quelques années plus tard. La décision appartient à la commission.

Mme Raymond-Dorsay s'arrête sur le premier paragraphe du rapport de minorité, où figure la phrase suivante : « Constatant que les sommes prévues au point de dédommagement des frais de garde enfants ne sont pas utilisées depuis qu'elles existent, les Verts demandent de modifier son règlement afin de permettre aux élus son utilisation ». Elle fait un rapprochement entre cette proposition et la situation d'un chalet en bois dans lequel on constaterait qu'on peut se débarrasser de l'extincteur, car il n'a pas été utilisé. Par ailleurs, relativement au passage indiquant que les Verts regrettent la fermeture de la ligne pédibus, elle relève que le constat de la disparition du bénévolat est malheureusement général.

M. Calame indique que les Verts déposent formellement un amendement pour demander que la ligne budgétaire de subvention à la mobilité douce soit portée au montant de CHF 17'000.-. M. Calame demande que cet amendement soit voté avant le vote du budget.

Mme Schneider-Bidaux ajoute qu'étant donné que d'autres sommes ne sont pas utilisées, cette somme de CHF 17'000.- ne devrait pas poser un problème dans l'ensemble du budget.

Mme V. Hirsch explique que le point de vue des Hors-Partis est qu'il faudrait qu'il y ait un projet avant de prévoir une somme. Comme il a été dit dans le rapport, la commission Agenda 21 devra se poser la question de ce qui pourrait être fait à la place des voitures Mobility pour encourager la mobilité douce. Elle rappelle que des sommes sont prévues pour subventionner les abonnements TPG (nouveaux et existants), ce qui est déjà un effort non négligeable, mais les Hors-Partis pourraient soutenir d'autres projets lorsqu'il y aura des propositions concrètes.

Mme Bernardet relève que la commission Agenda 21 travaille sur ce sujet. Elle invite le Conseil à laisser la commission poursuivre son travail et cette dernière indiquera ensuite quelles sont les sommes nécessaires aux projets qui auront été retenus.

M. Calame souligne que le sujet qui revient toujours lors des discussions avec les communiens est celui de la mobilité. Au sein du Conseil municipal et des commissions, tous les groupes sont conscients que c'est le problème principal des habitants. Selon lui, le fait de dire que sur l'ensemble des politiques en faveur de la mobilité, il y en a une seule qui augmente et deux qui diminuent (dont une qui disparaît complètement) est un mauvais message envoyé à la population. La réponse consistant à dire que la commission Agenda 21 doit d'abord se réunir pour discuter de projets et dire combien ils coûtent correspond exactement à ce qui s'est passé l'année précédente. En effet, lorsque le canton a supprimé la subvention pour les vélos électriques, il a été décidé que la commission devait se réunir pour trouver autre chose. En l'occurrence, la commission ne va pas se réunir dans la semaine qui suit, ce qui signifie qu'il n'y aura rien de concret pour le 1^{er} janvier. Cela implique que la commune va perdre un certain nombre de semaines en 2020 pendant lesquelles il n'y aura pas d'informations sur ce qui va se passer en termes de mobilité douce. L'année précédente, il y a par ailleurs eu une mauvaise communication. Cela a eu pour conséquence que les mesures actuellement en cours n'ont pas été utilisées autant qu'elles auraient pu l'être. Il serait regrettable qu'une communication n'intervienne qu'au mois de février-mars seulement. Il faut dès à présent prévoir un vrai budget pour la mobilité douce. La commission peut se réunir en ayant déjà un budget, c'est d'ailleurs ainsi que la commune procède pour d'autres projets. Un budget sert justement à donner des ambitions politiques pour l'année suivante et à indiquer pour quelles politiques publiques la commune veut mettre de l'argent. La mobilité est une politique publique qui intéresse tout le monde et qui est nécessaire. M. Calame recommande donc au Conseil d'envoyer un message fort aux habitants en votant en faveur de cette augmentation.

M. Bourqui estime qu'il ne faut pas confondre les problèmes de mobilité et de trafic avec des questions de subvention pour les vélos électriques. Il rappelle que l'ensemble de ce Conseil a prouvé à maintes reprises qu'il n'était pas contre la mobilité douce. Il conviendrait d'en rediscuter sur la base d'un projet réfléchi émanant de la commission Agenda 21. Ce n'est pas non plus comme si tout avait été supprimé. Par ailleurs, il ne convient pas de refaire la discussion concernant la suppression de Mobility, car elle a déjà eu lieu et il a été constaté que cela ne fonctionne pas. Sauf erreur, le budget serait dans le rouge en rajoutant ces CHF 17'000.-.

Mise au vote, **la proposition d'amendement du groupe des Verts consistant à augmenter la ligne budgétaire pour la mobilité douce de CHF 5'000.- à CHF 17'000.- est refusée par 4 OUI (V) et 11 NON.**

5.2 Vote de la délibération D194 approuvant le budget de fonctionnement, le taux des centimes additionnels et les indemnités allouées aux Maires et Adjointes et aux Conseillers municipaux pour 2020.

Le Président donne lecture de la délibération suivante :

D194 - APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, DU MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS POUR 2020

Vu le budget administratif pour l'année 2020 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 9'442'234 aux charges et de CHF 9'446'425 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 4'191,

Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 4'191 et résultat extraordinaire de CHF 0,

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 1'325'833,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2020 s'élève à 40 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 1'895'900 aux dépenses et de CHF 0 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 1'895'900,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de CHF 1'325'833 il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 570'067,

Vu les rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et sécurité du 30 octobre 2019,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 95, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2020 pour un montant de CHF 9'442'234 aux charges et de CHF 9'446'425 aux revenus, l'excédent de recettes présumé s'élevant à CHF 4'191.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 4'191 et résultat extraordinaire de CHF 0.*
- 2. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 45'510 et aux Adjointes à CHF 35'000 chacun, soit CHF 115'500 au total.*
- 3. De fixer les indemnités allouées à chaque conseiller municipal à CHF 2'550, au président à CHF 5'100 et au vice-président à CHF 3'825, soit au total CHF 47'175.*
- 4. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2020 à 40 centimes.*
- 5. D'autoriser le Maire à renouveler en 2020 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

Le Président procède au vote : **la délibération D194 est approuvée par 11 OUI et 4 NON (V).**

5.3 Vote de la délibération D195 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2020.

Le Président donne lecture de la délibération suivante :

**D195 - TAUX DE DEGREVEMENT DE LA
TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR 2020**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances et de la sécurité,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide**

1. *De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 à 100 %.*

Le Président procède au vote : **la délibération D195 est approuvée par 13 OUI et deux abstentions obligatoires.**

5.4 Vote de la délibération D196 : ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes.

Le Président donne lecture de la délibération suivante :

**D 196 - OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE AU VERSEMENT DE LA
CONTRIBUTION ANNUELLE AU FIDU POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS
D'INVESTISSEMENTS AUX COMMUNES GENEVOISES**

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent des logements et celles qui n'en construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu la décision de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, répartie entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales, ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 130'900.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 029.5620), puis de la*

porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 029.1462) "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".

3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 029.3660 dès 2021.*

Le Président procède au vote : **la délibération D196 est approuvée à l'unanimité.**

6. Projet de compte rendu administratif et financier 2018 : remarques éventuelles.

Le Président salue le travail important qui a été effectué par le secrétariat de la Mairie. Ce document est en quelque sorte la mémoire de la commune pour l'année 2018. Cela permet de constater que Troinex est une commune très active qui fait la promotion du bénévolat, ce dont il se réjouit. Il suffit d'ouvrir ce compte rendu pour voir les contributions d'une large majorité d'associations.

La parole n'est pas demandée concernant ce document.

7. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux : décision du 28 septembre 2019 relative à la modification des contributions annuelles des communes en 2020.

Le Président précise que la décision concerne l'augmentation de la contribution annuelle des communes en faveur de l'ACG en 2020.

La parole n'étant pas demandée, M. Duquesne constate qu'il n'y a pas d'opposition à cette décision.

8. Propositions individuelles et questions

Mme Latour aimerait rebondir sur ce qui a été dit concernant la mobilité. Le compte rendu 2018 fait mention de la motion qui a été déposée par les Verts, et acceptée à l'unanimité par le Conseil, sur la sécurisation et le développement de pistes cyclables. Le Mairie s'était engagée à faire des propositions d'ici à la fin de l'année et elle pense qu'il ne serait pas acceptable de repousser ce délai.

M. Lavorel souligne que la Mairie a travaillé très dur ces derniers mois pour faire avancer le PDCom. Il a été décidé, de concert avec le Conseil municipal, de donner la priorité à ce dossier et de procéder une démarche participative qui va effectivement déborder sur l'année 2020. Il avait l'impression que tous étaient d'accord avec cette démarche, qui va prendre un peu de temps. Les axes de mobilité douce qui sont prévus seront présentés prochainement. Les choses avancent, mais il faut un peu de patience compte tenu des nombreux dossiers en cours.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h40.

Le Président :

M. Jean-Jacques Duquesne

Un membre du Conseil :

Le secrétaire :

M. Olivier Niederhauser

Rapport de majorité de la commission Finances et sécurité du 30 octobre 2019

Budget 2020

La commission Finances et sécurité s'est réunie le 30 octobre 2019 afin d'examiner le projet du budget de fonctionnement 2020, le plan des investissements ainsi que les tableaux y relatifs préparés par la Mairie.

En préambule, et pour donner suite à la présentation du projet de budget 2020 donnée lors de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2019, Monsieur Marc Truan, adjoint au Maire en charge du dicastère des finances, a informé les commissaires que la Mairie a reçu une nouvelle estimation fiscale établie par le Département des finances. Celle-ci s'est avérée être un peu plus élevée que la précédente estimation, mais la Mairie a recommandé à la Commission de ne pas revoir les chiffres utilisés pour préparer le budget, les projections fiscales utilisées ayant déjà été revues à la hausse lors de l'établissement de ce document. La commission n'a formulé aucune remarque particulière et le projet de budget a donc été examiné tel quel.

Comme à l'accoutumée, les commissaires ont ainsi passé en revue les différents documents préparés par la Mairie, et plus particulièrement :

a) Projet de budget de fonctionnement 2020

Les sujets suivants ont notamment été évoqués :

- Les coûts de la surveillance (caméra, etc.) ont diminué en raison de la renégociation des contrats avec la société mandatée. A la demande d'un des commissaires, la Mairie a précisé que les enregistrements vidéo avaient à plusieurs reprises été utiles à la Mairie et à la police.
- Le montant prévu au budget concernant les APM est résolument optimiste, malgré le fait que la commune de Veyrier ne soit en l'état pas en mesure de mettre à disposition de la commune de Troinex un taux d'activité d'APM plus important. La Mairie prévoit de présenter ses souhaits directement à la commission des finances de Veyrier et espère que la démarche sera couronnée de succès.
- La salle des Fêtes de la Commune fêtera ses dix ans d'existence l'an prochain et un montant est budgété afin que la Commune puisse éventuellement organiser une fête.
- Le montant budgété au titre de la subvention des abonnements de bus a également été passé en revue. Il a été précisé que la subvention de CHF 150.- par abonnement concerne tous les types d'abonnements, qu'ils soient renouvelés ou nouveaux et qu'en l'état, le montant prévu couvre 150 subventions d'abonnement. Ce nombre a été fixé en fonction du nombre de demandes usuellement reçues par la Mairie pour les anciennes subventions et pourra être revu à la hausse si l'action devait rencontrer un grand succès.
- Le poste concernant le véhicule Mobility a été mis à zéro dans le budget 2020, sur la base d'une décision de la commission Agenda 21. Celle-ci s'est en effet penchée sur la question et a constaté que Mobility avait modifié ses conditions financières, doublant le prix de base, que la voiture est très peu utilisée et qu'elle ne l'est pas forcément pas des Troinésiens. Forte de ces constats, la commission Agenda 21 avait à l'unanimité décidé de renoncer à ce contrat. Le groupe des Verts a toutefois, lors de l'examen du budget, déposé un amendement afin que ce poste au budget, respectivement le contrat avec Mobility, soit maintenu. Cet amendement a été refusé par la commission (6 voix contre (3 PLR, 2 HP, 1 PDC, 2 voix pour (Verts)).
- Le montant de la subvention anciennement utilisée pour subventionner l'achat de vélos électriques a également été discuté. Ce montant a été réduit de moitié au budget 2020, dans l'attente d'une nouvelle idée d'attribution. La commission Agenda 21 doit encore se pencher sur cette question. Le groupe des Verts a toutefois déposé un amendement et demandé à ce que cette ligne budgétaire soit maintenue à CHF 10'000.-. La commission a refusé cet amendement à la majorité (5 voix contre (2 PLR, 2 HP, 1 PDC), 2 voix pour (Verts), 1 abstention (PLR)).

b) Plan des investissements

Il est rappelé que ce document donne des indications sur les intentions futures de développement mais ne donne en aucun cas une autorisation de dépenses.

Le président a proposé d'ajouter à ce plan un montant prévisionnel en vue de travaux à effectuer dans la salle des Fêtes (notamment ouverture/fermeture automatique des fenêtres, ouverture des portes pour dépose de matériel, etc.). La commission a toutefois décidé de ne pas modifier le plan des investissements et de transmettre le dossier relatif aux améliorations à apporter à la salle des fêtes à la commission « travaux et bâtiments ».

c) Récapitulatif des subventions communales

Le tableau récapitulatif indiquant les montants attribués à chaque société communale, conformément au règlement sur les subventions communales, a été examiné et n'a appelé aucun commentaire particulier de la part des commissaires.

d) Dons prévus pour l'aide humanitaire en 2020

Le tableau établi à ce sujet a été examiné par les commissaires et ils n'ont eu aucune remarque à formuler.

* * *

Suite à l'examen de ces documents et aux discussions y relatives, le plan des investissements 2020 avec CHF 1'895'900.- aux dépenses et CHF 0 aux recettes est accepté à l'unanimité.

Le projet de budget de fonctionnement 2020 avec CHF 9'446'425.- aux revenus et CHF 9'442'234.- aux charges, soit un excédent de recettes de CHF 4'191.- est accepté à une majorité de 6 voix (3 PLR, 2 HP, 1 PDC), une voix contre (Verts) et une abstention (Verts).

Le taux du centime additionnel pour 2020 est maintenu à 40 à l'unanimité et le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle est maintenu à 100% à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, la majorité de la commission Finances et sécurité vous recommande donc l'adoption du projet de budget de fonctionnement et du plan des investissements, le taux des centimes additionnel et le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle.

Troinex, le 4 novembre 2019

Christine Tomassi

Rapport de minorité de la commission Finances et sécurité du 30 octobre 2019

Budget 2020

Les Verts remercient le Maire et ses adjoints ainsi que la comptable et le secrétariat général pour les réponses données aux questions lors de cette séance. Néanmoins, plusieurs points n'ont pas reçu les réponses qui nous conviennent,

En premier lieu nous aimerions présenter les choses positives.

Constatant que les sommes prévues au point de dédommagement des frais de garde enfants ne sont pas utilisées depuis qu'elles existent, les Verts demandent de modifier son règlement afin de permettre aux élus son utilisation. Nous remercions la Mairie d'accepter de soumettre l'analyse du règlement à la commission *ad hoc*.

Concernant les APM, Les Verts notent avec plaisir que l'objectif à terme est d'avoir un poste à 100% même si actuellement, cela n'a pas été possible à cause de blocage du côté de Veyrier. Ils notent aussi l'augmentation de postes pour la bibliothécaire.

Les Verts saluent aussi la création d'un poste supplémentaire à 60% d'un animateur de la FASE, ce qui correspond à un réel besoin de la population jeune de notre commune.

Les Verts soutiennent la proposition de promotion du Léman Express par l'augmentation de CHF 9'000.- à CHF 22'500.- (une aide de CHF 150.- par abonnement TPG soit 13'000.- CHF de plus) et saluent l'ouverture de notre exécutif à la demande d'une rallonge en cours d'année si la demande de la population est forte, mais regrette que l'information tarde à être diffusée aux habitants de la commune

Les Verts regrettent la fermeture d'une ligne Pédibus qui devrait encourager les enfants à venir à pied à l'école, malgré les offres, aucune personne ne s'est manifestée ni de manière bénévole ni rétribuée. Ils se demandent si l'engagement d'un/une patrouilleuse scolaire entre le quartier des Crêts et l'église Arménienne ne devrait pas être étudiée pour promouvoir ces déplacements dans un quartier qui déjà maintenant se densifie fortement.

Les Verts regrettent l'abandon du service Mobility, (Motion votée à l'unanimité du CM). Nous notons que le Maire et ses adjoints promettent de remettre cette offre dès que les nouveaux habitants attendus d'ici quelques années aux Crêts arriveront.

Les Verts proposent de rétablir la somme initiale de soutien à la mobilité douce de CHF 10'000.- et de lui adjoindre les économies réalisées sur la rupture du contrat Mobility en la portant à un total de CHF 17'000.-. Nous proposons que la commission Agenda 21 se réunisse rapidement afin de proposer un programme de soutien aux différents modes doux en s'inspirant de ce qui se fait dans les autres communes (voir à ce sujet l'article paru dans la Tribune du lundi 4 novembre 2019).

En l'état, ce budget ne reflète que partiellement la volonté de donner concrètement une part plus importante à la mobilité douce. C'est pourquoi les Verts ne peuvent dans ce contexte pas voter ce budget.

Brigitte Schneider-Bidaux